

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE L'EST

ADINFER

SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

PLUI ARRÊTÉ LE 05.12.19

PLUI APOUVÉ LE 10.12.20

Dossier réalisé avec
le bureau d'études :



Échelle : 1/5000^m



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS
1050, AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND
62810 AVESNES-LE-COMTE

03.21.220.200
PLUI@CAMPAGNESARTOIS.FR
WWW.CAMPAGNESARTOIS.FR
f t y i

- Légende**
- Limites communales
 - I4 : Passage de lignes électriques aériennes ou souterraines
 - EL7 : Aligement des voies publiques
 - INT1 : Servitude relative à la protection des cimetières
 - INT1 : Périmètre de protection des cimetières

Attention : la totalité des données concernant la servitude "EL7 : Aligement des voies publiques" n'étant pas entièrement numérisée, il est important de se renseigner sur les périmètres du plan d'aligement.

BLAIRVILLE

HENDECOURT-LES-RANSART

BOIRY SAINTE RICTRUDE

MONCHY-AU-BOIS

DOUCHY-LES-AYETTE

AYETTE

BUCQUOY

